

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 29 août 2011

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le vingt-neuvième jour d'août deux mille onze (2011) à 20h00, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours #1	présent
Rémi Beaulieu #2	présent
Francine Côté #3	présente
Gilbert Dumont #4	présent
André Guay #5	présent
Carol Jean #6	absent

1. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 20h00, la mairesse, madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

Les conseillers ont tous reçu l'avis de convocation selon la loi.

2. Aqueduc temporaire-route du Port

Reporté à une séance ultérieure

3. Forage route du Port

Reporté à une séance ultérieure

4. Correspondance – 725, rue Desjardins

Dépôt au conseil d'une correspondance adressée par l'inspecteur en bâtiments au propriétaire du 725, rue Desjardins l'informant des restrictions de la sécurité civile pour la construction d'une résidence principale dans un secteur à risques importants d'érosion.

M. Massé a adressé à une réponse à monsieur Bérubé lui indiquant avoir conscience des risques et qu'il possède une résidence principale ailleurs. Il pourra habiter cette résidence si un événement majeur arrivait.

M. Gilles D'Amours se retire pour ce point.

2011-08-225.5 Contrat lot no 103-P

Considérant que le propriétaire du lot 103-P a accepté de vendre une parcelle de terrain pour effectuer une sortie de la zone industrielle sur la rue du Patrimoine;

Considérant que le même propriétaire a accepté de céder gratuitement d'autres parcelles de terrain au sud de la sortie afin de construire des rues dans la zone industrielle;

Considérant que monsieur Eric Royer arpenteur –géomètre a préparé une description technique des parcelles de terrain à céder à la municipalité et démontrer sur le plan no C-172;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna mandate madame Marie-Josée Raymond, notaire à préparer un contrat d'achat des parcelles de terrain décrites sur la description technique d'Éric Royer arpenteur-géomètre et le plan no C-172;

Que le coût total pour l'achat du terrain du 103-P soit de 30 000\$;

Que madame Ghislaine Côté Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour la Municipalité de Cacouna.

2011-08-226.6 Échange de terrain avec TPO

Dépôt au conseil d'un courriel reçu de Jennifer Priedite de Terminaux Portuaires du Québec Inc. nous confirmant les ententes prises pour l'échange de terrain de l'usine d'épuration versus un terrain de Terminaux Portuaires du Québec.

Considérant que la Municipalité de Cacouna avait besoin d'une servitude permanente et de travail pour effectuer les travaux des nouveaux bassins aérés sur les terrains de Terminaux Portuaires du Québec;

Considérant qu'une rencontre a eu lieu avec les instances de Terminaux Portuaires du Québec afin de s'entendre sur ladite servitude;

Considérant que les gens de Terminaux Portuaires ont allégué qu'il devenait impossible d'agrandir le garage déjà existant étant donné la servitude à accorder à la Municipalité;

Considérant que l'usine d'épuration actuelle sera désaffectée et que le terrain deviendra vacant;

Considérant qu'une entente a été prise avec les responsables de Terminaux Portuaires du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte :

-Qu'un échange de terrain soit effectué avec les Terminaux Portuaires du Québec comme suit :

-Terminaux Portuaires du Québec cède à la Municipalité de Cacouna le terrain à partir de la servitude temporaire de travail et ce, en direction sud, jusqu'à la limite de leur propriété;

-La Municipalité de Cacouna cède à Terminaux Portuaires du Québec le terrain sur lequel l'usine d'épuration est déjà existante dont ladite usine sera désaffectée à la fin des travaux;

-La Municipalité prendra les mesures nécessaires afin d'effectuer le même zonage que le terrain occupé par Terminaux Portuaires du Québec soit zoné (P) publique et en contrepartie le terrain reçu par la Municipalité qui est actuellement zoné CH (commercial et habitation);

-Terminaux Portuaires du Québec assume les frais d'arpentage et de notaire des deux terrains cédés de part et d'autre soient celui de la Municipalité et celui de Terminaux Portuaires du Québec.

Par contre,

- La Municipalité de Cacouna ne peut accorder une servitude de passage du côté nord des futurs bassins aérés afin d'accéder au terrain du lot 108-P car selon les plans de construction des bassins aérés, il n'y a pas d'espace suffisant pour accéder à ce terrain;

-La Municipalité de Cacouna ne peut accorder une servitude de dépôt de neige pour le terrain de Terminaux Portuaires situé à l'ouest des bassins aérés car les autorités n'autorisent pas un tel dépôt afin de ne pas contaminer le traitement dans les bassins aérés.

2011-08-227.7 Ordre de changement no 3 – lot 2

Dépôt au conseil de l'ordre de changement no 3 du lot 2. Cet ordre provient de la fermeture de l'autoroute 20. Ces coûts sont assumés à 100% par le Ministère des Transports du Québec.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte l'ordre de changement no 3 du lot 2 pour la signalisation d'un chantier sur l'autoroute 20 au coût de 578.85\$ plus taxes soit la somme de 659.45\$. Ces coûts sont assumés à 100% par le Ministère des Transports du Québec.

2011-08-228.8 Décompte progressif no 2 – lot 3

Monsieur Pierre L'Heureux ingénieur du Consortium Cima+/Roche nous transmet pour approbation et paiement, le décompte progressif no 2 dans le projet de reconstruction de la station d'épuration – lot 3. En date du 15 août 2011, la valeur totale des travaux s'élève à 746 052.82\$ incluant les taxes applicables. Le montant payable à l'entrepreneur est de 556 716.28\$ en appliquant la retenue contractuelle de 10% et les taxes.

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la demande de paiement no 2 du lot 3 - reconstruction de la station d'épuration recommandée par le Consortium Cima+/Roche au montant de 556 716.28 taxes incluses à même le règlement d'emprunt no 34-10.

2011-08-229.9 Offre de service LER

M. Martin Pelletier vice-président et directeur-général de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. nous transmet une offre de service pour l'ajout de nouvelles équipes de travail étant donné que la méthode de travail préconisée par l'entrepreneur ne permet plus à leur technicien d'effectuer adéquatement leur mandat de contrôle qualitatif. Le détour par l'autoroute 20 pour la vérification des travaux effectués par les équipes de travail aux extrémités du chantier ne permet qu'une surveillance partielle.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la demande de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. au taux horaire de 50\$ pour ajouter un technicien sur le

lot 2, au besoin, afin de mieux vérifier leur mandat de contrôle qualitatif pour la période du 24 août 2011 au 12 octobre 2011 .

Que le Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. avise à chaque semaine la dépense réelle effectuée, pour approbation par la directrice générale.

2011-08-230.10 Travaux côte Roy

M. Réjean Lebel, directeur des travaux publics, informe le conseil que des travaux devront être effectués dans la côte Roy afin de stabiliser la côte et l'écoulement des eaux. Une évaluation des travaux a été effectuée et il en coûterait entre 1800\$ et 2000\$ pour effectuer les travaux requis.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que l'entreprise Yvan Lévesque soit mandatée pour effectuer les travaux de la côte Roy soit effectuer un fossé côté sud de la rue afin d'écouler les eaux et permettre de stabiliser la côte le tout pour une somme maximale de 2000\$ plus taxes soit la somme 2278.50\$.

11. Correspondance Hugues Guérette

Monsieur Hugues Guérette accuse réception de notre résolution et nous informe que Hugues Guérette Inc. ne cèdera pas les rues William, Marc-Antoine et Éliisa et les rues futures de ce développement à la Municipalité tant qu'il ne sera pas assuré qu'il conservera son droit de circuler à ces endroits avec des véhicules lourds.

Il nous avise qu'il paie des taxes sur les redevances aux sablières ainsi qu'une surcharge sur leurs immatriculations afin que ces dits chemins soient restaurés comparativement à tout autre véhicule lourd (camion de vidanges, de bois, etc.)

En aucune considération, il ne prévoit un autre chemin à ses frais considérant qu'il circule depuis nombre d'années à cet endroit et que les bénéfices du développement seront les nôtres. Si l'on désire que les véhicules empruntent un autre chemin, la Municipalité devra en assumer les frais.

Reporté à une séance ultérieure pour discussion au comité consultatif d'urbanisme

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2011-08-231.13 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 21 h 30 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.
